

## Motivations

### Vous êtes intéressé(e) par :

Une formation professionnelle axée sur le travail avec le végétal, la maîtrise des techniques et la gestion de chantiers paysagers ;

Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation au centre.

## Conditions d'Admission

### Etre :

Titulaire d'un BAC général, professionnel ou technologique, d'un Brevet de technicien ou de technicien Agricole, d'un autre diplôme ou titre de niveau 4 enregistré au RNCP ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires.

### Avoir signé :

Un contrat d'apprentissage de 2 ans, dans le secteur privé avec une entreprise du paysage de taille diverse ou, dans le secteur public avec un service espaces verts de ville, de collectivité territoriale, de syndicat intercommunal, etc.

### Inscription sur le site national :

<https://www.parcoursup.fr/>

Retourner le dossier de candidature fourni par le CFA intégralement complété + copies de vos bulletins (voir modalités sur le dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage.

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.



### Apprentissage et handicap

Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.

## Débouchés et poursuites d'études

## BTSA AP (Aménagements Paysagers)



### Insertion professionnelle

- > Salarié : Chef d'équipe paysagiste, responsable des aménagements paysagers, technicien en bureau d'études, adjoint technique
- > Entrepreneur paysagiste

### Poursuite d'études

- > classe préparatoire post-BTSA
- > certificat de spécialisation
- > licence professionnelle



Le BTSA AP a pour objectif de former des techniciens supérieurs de niveau 5 (anciennement III), situés hiérarchiquement entre le niveau technicien-agent technique (niveau BAC) et le niveau Ingénieur ou Architecte-Paysagiste.

**Compétences professionnelles clés de l'emploi type visé par le diplôme :**

- Développement d'aménagements paysagers
  - Prise en compte du site et de la demande
  - Réalisation d'une proposition d'aménagement sous forme d'esquisse
  - Elaboration du plan de réalisation d'un projet d'aménagement
  - Proposition de solutions techniques et agronomiques
- Conduite d'opérations techniques d'aménagements paysagers
  - Implantation du chantier
  - Réalisation de travaux d'aménagements paysagers
  - Gestion technique et paysagère des aménagements
  - Réalisation de plans de récolement
  - Réception du chantier
- Organisation du travail et encadrement de l'équipe
  - Planification des activités et des tâches et organisation de la logistique
  - Gestion des aléas
  - Mise en oeuvre des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur
  - Encadrement du personnel, des apprentis et des stagiaires
- Gestion technico-économique des activités
  - Chiffrage de projets et établissement de devis
  - Consultation des fournisseurs, voire négociation avec ces derniers
  - Gestion du parc matériel, gestion des stocks
  - Suivi technico-économique des chantiers
- Communication
  - Intervention en réunion de chantier
  - Échanges avec les clients, usagers et prospects

## Organisation de l'enseignement

**Le BTSA se déroule sur 2 ans :**

- > Le cycle de 1ère et 2ème année représente 1350 heures de formation sur deux années d'apprentissage soit environ 20 semaines par an en centre.

**La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.**

## Architecture de la formation

La formation est construite sous forme modulaire et comprend :

- > des modules d'enseignements généraux,
- > des modules d'enseignement technique et scientifique



## Enseignements obligatoires

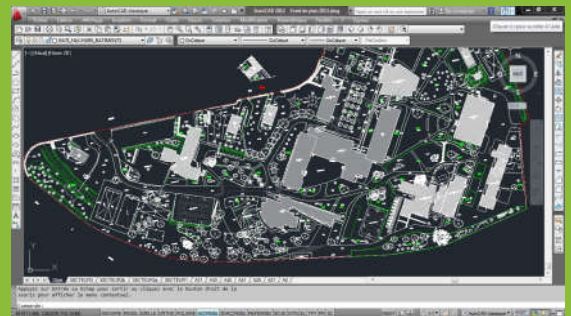
### Modules d'enseignement généraux

- M 11 Accompagnement du projet personnel et professionnel
- M 21 Organisation économique, sociale et juridique
- M 22 Techniques d'expression, de communication, et de documentation
- M 23 Langue vivante
- M 31 Education physique et sportive
- M 41 Traitement de données (mathématiques)
- M 42 Technologies de l'information et du multimédia

### Modules d'enseignement technique et scientifique

- M 51 Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
- M 52 Connaissance et gestion des végétaux
- M 53 Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- M 54 Gestion technico-économique des chantiers
- M 55 Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
- M 61 Mise en situations professionnelles (périodes en entreprise)
- M 71 Modules d'Initiative Locale\*
  - 1 MIL en 1ère année (au choix parmi les 2 proposés) :
    - La nature en ville
    - Approche technico-commerciale de la vente de produits de jardin
  - 1 MIL en 2ème année :
    - Gestion des ressources humaines

\*Les **Modules d'Initiative Locale (MIL)** sont élaborés par l'établissement, ils visent à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.



Obtention du diplôme

**BTSA AP** (Aménagements Paysagers)

Double mode d'évaluation

Contrôle en Cours de Formation  
**50 %**



Epreuves terminales  
**50 %**

**Epreuve E2** Français, ESC et Sciences économiques  
Ecrit et oral Coef 3

**Epreuve E3** Langue vivante  
Ecrit et oral Coef 3

**Epreuve E4** Traitements de données (mathématiques et informatique)  
Ecrit et pratique Coef 3

**Epreuves Professionnelles**

**Epreuve E5** Ecrite et orale Coef 3

**Epreuve E6** Pratique et écrite Coef 6

Pour le Module d'Initiative Locale (**MIL**) et l'option **EPS**, seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte et sont multipliés par **3**.

**Epreuve E1** Expression française et culture socio-économique  
Ecrite Coef 6

**Epreuve E7** Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel  
Ecrite et orale Coef 12

Une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble des deux épreuves est éliminatoire.